

La mascarade canadienne

Marco DeRossi

URL de ce blogue : <http://www.atheologie.ca/blogue-062/>

Pour vous mettre en contexte, Zunera Ishaq, intégriste de religion musulmane, est la personne qui, après deux ans de bataille, a obtenu la permission de la Cour d'appel fédérale de se faire assermenter avec son niqab.



Mme Ishaq soutient que son combat pour le port du niqab à l'assermentation n'est qu'un choix personnel. Cependant, Mme Tahir Gora, de la Coalition canadienne des organisations musulmanes progressistes, prétend que les motivations de madame Ishaq sont d'ordre politique (<http://www.journaldemontreal.com/2015/10/16/la-femme-au-niqab-uvre-au-sein-dune-organisation-radical>). En fait, Zunera Ishaq travaille comme bénévole au sein d'une association liée au Jamaat-e-Islami dont le bras armé est considéré être une organisation terroriste. Son profil Facebook mentionnait, jusqu'au 16 octobre dernier, qu'elle était membre du Jamaat-e-Islami et qu'elle appuyait ce parti pakistanais.

Elle est ainsi devenue un personnage central de la campagne électorale fédérale de 2015.

Le gouvernement Harper a annoncé, à la suite de ce jugement, qu'il irait en appel devant la cour suprême. Toutefois, les autres partis politiques en ont profité pour prétendre que ces événements n'étaient qu'une diversion pour nous éloigner des vrais enjeux. Je réplique à tout ce cirque en disant que cet événement revêt non seulement une réelle importance, car il nous ramène à une ségrégation profonde entre les hommes et les femmes, mais qu'il est contraire à nos fondements démocratiques.

C'est dans ce contexte qu'un sentiment de protestation a vu le jour. Afin de profiter de cet enjeu électoral, Caroline Leclerc, coordonnatrice en communication et marketing, s'est servi d'une page Facebook pour encourager les électeurs à aller voter à visage couvert. Elle a ainsi réussi à attirer plus de 9000 personnes qui ont signifié leur intention de se masquer pour aller voter. Avec un certain sarcasme, elle précisait :

« Ce n'est pas les gens qui vont voter avec un sac à patates ou un autre déguisement sur la tête qui sont ridicules. Ce qui est ridicule, c'est que nos lois permettent de le faire, et là, on va le dénoncer. »

Les visages couverts se multiplient dans les bureaux de vote (<http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-canada-2015/2015/10/10/008-vote-visage-couvert-voile-reax-reax-divise-chefs-electeurs.shtml>), Radio-Canada, 2015-10-10.

J'ai ainsi endossé la cause et suis allé voter masqué, en me sentant assez ridicule, et en ayant très chaud; j'ai été néanmoins rassuré car quelques autres personnes ont fait de même. Dans le bureau de scrutin,

personne ne m'a demandé de retirer mon masque. On m'a demandé mon permis de conduire (avec photo ?!?) afin de vérifier l'adresse inscrite sur mon carton d'élection. On ne m'a pas questionné du tout, ni vérifié si j'étais bien l'homme présenté sur le permis de conduire car personne n'a vu mon visage. J'ai demandé aux gens à la table si j'avais besoin de dégager mon visage et on m'a répondu : « non, on vous reconnaît par vos yeux ».

À la suite de ces événements, les conséquences du jugement de la cour d'appel fédérale sont inacceptables car il est maintenant permis de se présenter n'importe où avec le visage couvert, sans être obligé de prouver qui on est. Il s'avère alors que les répercussions sont beaucoup plus lourdes qu'un simple bal masqué. Il sera maintenant possible de défier le règlement municipal P-6 de la ville de Montréal qui visait justement à empêcher les manifestations à visage masqué.

S'il n'est plus nécessaire de montrer son visage pour être identifié, pourra-t-on dorénavant demander que les photos du permis de conduire (ou du passeport) puissent être prises en portant un masque ? Voilà où nous conduit le multiculturalisme à la Trudeau, père et fils ! Maintenant nous sommes aux prises avec un gouvernement autorisant des absurdités sous le couvert de la liberté de religions, nous sommes devenus la risée internationale.

Sinistre Halloween.